

# LOCALISATION DES CONTRAINTES





A la vue des nombreuses contraintes présentes sur le site et dans un souci d'amélioration de la circulation et de l'accessibilité de cette zone, les objectifs sont les suivants :

- Elargir la chaussée pour permettre aux véhicules de se croiser
- Créer un cheminement piéton accompagnant l'ensemble du linéaire
- Reprendre l'ensemble des réseaux divers, la plupart étant aujourd'hui aériens
- Installer l'éclairage public, aujourd'hui inexistant

Pour cet aménagement, il est par conséquent nécessaire, de récupérer une emprise suffisante matérialisée par l'emplacement réservé inscrit au PLU, comme précisé précédemment.

Les parcelles CM 0408, CM 0002 et CM 001 appartiennent au même propriétaire.

Les parcelles CM 0274 et CM 0326 appartiennent au même propriétaire.

La libération de cette emprise de 8 mètres de large nécessite dès lors de récupérer une sur largeur de part et d'autre du chemin, et ainsi d'acquérir des emprises foncières sur 16 propriétés.

Ces acquisitions sont d'ores et déjà prévues au PLU par l'existence de l'ER.

